



ASBL GYM DANSE LOISIRS

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 1. Le bulletin d'inscription** est à compléter et à rendre au moniteur responsable du groupe **dans les plus brefs délais**. Il nous est impossible d'assurer le membre tant que les documents ne sont pas réceptionnés.
2. Une inscription est validée une fois le bulletin d'inscription rendu ET LA COTISATION payée.
- 3. Les cotisations sont payables pour le 30 septembre au plus tard par virement** sur le compte BE61 068214757 017. Passé cette date, vous risquez que l'on vous refuse l'accès au cours mais nous espérons ne pas en arriver là !
4. Le montant de la cotisation est incompressible et non remboursable. Aucun remboursement tel que classe verte, classe de neige, voyage scolaire ou maladie ou blessure de courte durée ne sera possible.
5. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'heure du début du cours et dès la fin de celui-ci.
6. Pour le bon déroulement du cours, l'accès à la salle est strictement réservé aux pratiquants et à leurs entraîneurs.
7. Seuls les groupes accompagnés de leur(s) moniteur(s) auront accès à la salle.
8. Le port des bijoux est interdit et l'attache des cheveux est obligatoire pour des raisons de sécurité.
9. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet de valeur.
10. Le club s'engage à respecter le code d'éthique sportive. Le dopage enfreint l'éthique du sport et de la science médicale. Toute forme de dopage est dès lors interdite.
11. Les litiges seront examinés à la réunion du comité.
12. Le club se réserve le droit d'appliquer des sanctions irrévocables à tout manquement au présent règlement.